

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

#### Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUIGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salins : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Ossele-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilleilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

#### Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilleilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

#### Délibération n°2020/005171

Rapport n°3.10 - Campus Bouloie-Temis – Autorisation de signature du marché mixte de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces extérieurs du campus de la Bouloie dans le cadre du contrat de développement métropolitain et du programme public EUROPAN

## **Campus Bouloie-Temis – Autorisation de signature du marché mixte de maîtrise d'œuvre urbaine des espaces extérieurs du campus de la Bouloie dans le cadre du contrat de développement métropolitain et du programme public EUROPAN**

**Rapporteur** : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « CAMPUS »	Montant de l'opération : 154 693€ pour 2020
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

### Résumé :

L'étude urbaine conduite sur le campus Bouloie-TEMIS durant l'année 2018-2019 a fait apparaître la nécessité d'une intervention sur le patrimoine non bâti de l'Université. Le schéma directeur du campus et le programme d'aménagement des espaces extérieurs ont été approuvés par l'ensemble des membres de la coopération public-public respectivement le 8 avril 2019 et le 17 octobre 2019. Afin de mettre en œuvre ce programme d'aménagement des espaces extérieurs du campus Bouloie-TEMIS, il est proposé d'autoriser la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et l'exécution des opérations.

### I. Le Contexte

Le « contrat de développement métropolitain de Grand Besançon » signé avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC) le 12 novembre 2018 pour la période 2018-2020 finance la rénovation du campus Bouloie-TEMIS. Ce campus qui accueille plus de 8 000 étudiants, abrite les sièges de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et du Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS), la technopole TEMIS, des résidences universitaires ainsi que des bâtiments dédiés à l'enseignement, la recherche et la diffusion de la culture technique et scientifique, et constitue un lieu majeur de l'attractivité de Grand Besançon Métropole.

Les études du schéma d'aménagement du secteur Bouloie-TEMIS conduites sous l'égide d'une coopération public-public associant Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté, le CROUS et le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et industriel TEMIS prévoient :

- la rénovation et la mise à niveau de bâtiments,
- et la réhabilitation des espaces extérieurs, objet du présent rapport.

Le programme dédié aux espaces extérieurs (5,74 M € TDC HT) prévoit 4 secteurs d'interventions prioritaires :

- le front de la Route de Gray 1,7 M € TDC HT,
- le parvis du Jardin des Sciences et le Vallon de la Bouloie 1,5 M € TDC HT,
- le secteur dit « des terrasses » 1,2 M € TDC HT,
- la place centrale du campus 1,34 M € TDC HT,

Grand Besançon Métropole, en tant que maître d'ouvrage et avec l'accord de l'ensemble des membres de la coopération public-public, souhaite continuer le travail entrepris dans le cadre du concours European sur le programme dédié aux espaces extérieurs et au patrimoine non bâti. European est un programme public national de recherche.

Les articles R 2172-33 et R 2172-34 du Code de la Commande Publique disposent « Pour la réalisation d'ouvrages issus de projets retenus par l'Etat dans le cadre d'un programme public national de recherche, d'essai et d'expérimentation, l'acheteur peut passer des marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux, sur certains de ces ouvrages afin d'en vérifier la pertinence. Ces marchés sont conclus au terme d'une procédure de mise en concurrence conforme aux dispositions du présent livre, limitée à des opérateurs économiques choisis parmi ceux dont les projets auront été sélectionnés par le jury du programme public national, après publication d'un avis de marché.

Un protocole d'expérimentation est passé entre l'acheteur et l'organisme public responsable du programme national. »

## II. Le programme

### A/ Front de la Route de Gray

Concernant une surface totale de 18 617 m<sup>2</sup>, l'intervention sur ce secteur vise à :

- faciliter les liaisons Nord-Sud et notamment le franchissement de la Route de Gray et l'accès à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA),
- anticiper la mutation de l'axe routier de la Route de Gray en adoptant une stratégie de plantation réservant des espaces aux modes doux,
- ménager des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- mettre en valeur le patrimoine architectural du campus dont le bâtiment Métrologie de Tournier et l'ISBA de Josep Lluís Sert,
- marquer cette entrée du campus à travers ses équipements et sa signalétique,
- réorganiser le stationnement et désimperméabiliser les sols,

### B/ Parvis du Jardin des Sciences et le Vallon de la Bouloie

Concernant une surface totale de 37 720 m<sup>2</sup>, l'intervention sur ce secteur vise à :

- dessiner un grand parvis à l'ouest des serres du Jardin des Sciences,
- relier l'avenue de l'Observatoire à la Route de Gray avec une liaison piétonne et cyclable,
- ouvrir le campus sur le quartier de Montrapon,
- maintenir un corridor écologique en diversifiant les essences et en renouvelant la population d'érables atteints de la maladie de la suie,
- poser les jalons de l'infrastructure nécessaire au Jardin des Sciences pour se déployer dans le vallon de la Bouloie,
- envisager un système de récupération des eaux pluviales pour alimenter le système d'arrosage du Jardin des Sciences.

### C/ Secteur dit « des terrasses »

Concernant une surface totale de 27 758 m<sup>2</sup>, l'intervention sur ce secteur vise à :

- redonner à ce secteur monumental un rôle majeur dans la vie du campus,
- hiérarchiser les accès piétons et les accès livraison aux différents bâtiments,
- favoriser l'appropriation de l'espace par les étudiants et les enseignants par l'installation d'assises, de tables, et la formalisation de parcours,
- renouveler le patrimoine végétal du campus,
- assurer l'accès aux différents bâtiments pour les PMR,
- transformer les escaliers pour rendre les différents parcours plus confortables pour tout type de public.

### D/ Place centrale du campus Bouloie-TEMIS

Concernant une surface totale de 6 480 m<sup>2</sup>, l'intervention sur ce secteur vise à :

- faire émerger un lieu de brassage et de rencontre au cœur du campus, à l'intersection des flux et des principaux équipements universitaires,
- libérer la place centrale de l'emprise de la voiture,
- articuler plus étroitement le sud et le nord du campus en travaillant sur la lisibilité des parcours et le dégagement des percées visuelles,
- mettre un point un nivellement unitaire pour "faire place" entre la Maison des étudiants, le local du Crous et la Bibliothèque Proudhon,
- tisser des synergies avec le lieu de vie étudiant, le RU et la bibliothèque Proudhon,
- favoriser les échanges avec le Parc de l'Observatoire

### III. Cadre de la consultation

Pour recruter le futur maître d'œuvre des espaces extérieurs du Campus de la Bouloie, la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres restreint aux 3 équipes sélectionnées en phase concours par un jury national dans le cadre d'Europan :

- Altitude 35 pour le projet Jurassik Parks, lauréat Europen

Equipe française représentée par :

- Clara LOUKKAL – Urbaniste paysagiste
- Benoît BARNOUD – Architecte

Titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de l'étude urbaine et de programmation 2018-2019 engagée dans le cadre du contrat métropolitain.

- La Théorie des Monts, mentionné

Equipe française représentée par :

- Delphine MEYER – Architecte
- Marie VANDERBECKEN – Architecte
- Sébastien DENECHAUD – Architecte

- Macro Chip urbain, mention spéciale

Equipe italienne représentée par :

- Francesco RIZZI – Architecte

Conformément aux articles R 2172-33 et R 2172-34 du Code de la Commande Publique, cette procédure est adaptée aux prestations de conception et de réalisation qui font suite au concours Europen, appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations », permettant de favoriser l'aboutissement d'une réalisation par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une des équipes de concepteurs sélectionnées.

Un marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique :

- Tranche ferme : Mission de maîtrise d'œuvre complète des espaces extérieurs du Campus financés à court terme dans le contrat métropolitain, tels que définis dans le cahier des charges et rédaction d'une charte de vocabulaire urbain à l'échelle du Campus Bouloie-TEMIS.
- Tranche optionnelle 1 : Etudes AVP des espaces extérieurs non financés à inscrire dans le temps du CPER 2021-2027, tels que définis dans le cahier des charges.
- Tranche optionnelle 2 : Accord-cadre à bons de commande : mission d'urbaniste paysagiste conseil à l'échelle du projet urbain du campus Bouloie-TEMIS.

La durée du marché de maîtrise d'œuvre sera de 4 années en cohérence avec le programme et le planning prévisionnel des travaux engagés dans le cadre du contrat métropolitain sur le volet bâtiminaire. Cette durée permet de garantir un suivi des aménagements jusqu'à la réception de la dernière tranche de travaux de la dernière opération.

La première phase de conception des marchés (AVP) se déroulera au cours de la première année d'exécution du marché avec un objectif de remise au mois d'août 2020 conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat de développement métropolitain.

Conformément aux engagements de Grand Besançon Métropole dans le cadre du Contrat de développement métropolitain ;

Conformément aux engagements de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage confié par l'Etat ;

Conformément aux engagements de Grand Besançon dans le cadre de la charte des sites signée avec l'association Europen France pour le lancement du concours Europen ;

Il est proposé d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et l'exécution des opérations d'aménagement des espaces extérieurs du campus de la Bouloie.

La commission d'appel d'offres du 23 janvier 2020 a décidé d'attribuer le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante :

ALTITUDE 35  
28, rue du canal  
93200 Saint-Denis.  
SIRET 832 781 298 00019

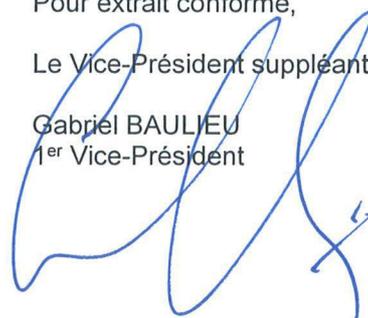
Pour un montant d'offre de 624 467 € TTC pour les tranches ferme et optionnelle 1 et maximum 144 000 € TTC pour la tranche optionnelle 2.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché mixte de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'entreprise ALTITUDE 35, pour un montant de 624 467 € TTC pour les tranches ferme et optionnelle 1 et maximum 144 000 € TTC pour la tranche optionnelle 2. »**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0